

Réalisez jusqu'à 50 % d'économies sur l'assurance de votre prêt !



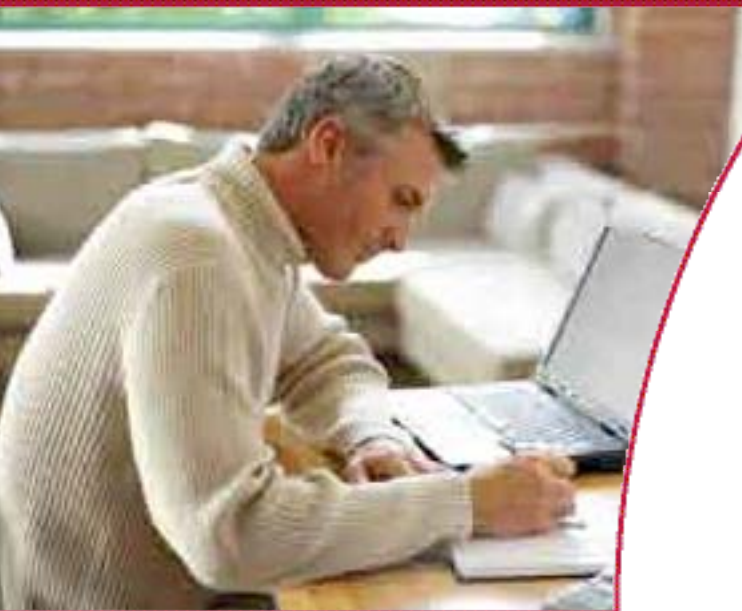
C : COURTAGE

Votre spécialiste en assurance de prêt



H A B I T A T

Assurance de Prêt



AdP Master 3

Particulier ou chef d'entreprise

L'assurance sécurité des investissements élevés

Demande d'Adhésion - 2006

- Emprunts : de 310 001 € à 7 600 000 €
- Adhésion possible jusqu'à 65 ans en Décès/PTIA
- Avantage tarifaire pour les non fumeurs
- Services "Confiance" : assistance travaux, déménagement et télésurveillance





Professions exclues	Sports spécifiques*
<p>Convoyeur de fonds, travail de la mine ou souterrain ou galeries, guide de haute montagne/moniteur de ski, marin pêcheur, surveillance armée/maintien de l'ordre, pompier professionnel, sportif professionnel (y compris les sports avec usage d'un véhicule à moteur), artificier/usage d'explosifs, artiste de cinéma ou de télévision/intermittent du spectacle/professionnel du cirque.</p> <p>Pour ces professions, nous vous recommandons de faire appel à l'Assurance de Prêt Solution. Renseignez-vous auprès de votre assureur-conseil.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Sports équestres : concours hippiques, course de haies, cross country, polo, rodeo.• Sports automobile : course de côtes, épreuve de vitesse, Formules 1-2-3, karting, rallyes, raid, stock car.• Sports motos : course sur circuit, course de côtes, endurance moto, enduro, motocross, quad en compétition, raid, speedway, trial.• Sports d'hiver : luge en compétition, patinage en compétition, ski extrême, bobsleigh, moto neige, vélo-ski.• Sports nautiques : rafting, jet ski, course hors bord, course d'off shore, navigation au-delà de 20 miles des côtes, pêche ou plongée sous-marine avec équipement autonome, canyoning, catamaran.• Autres sports : Boxe et arts martiaux en compétition, VTT en compétition, triathlon, skeleton, vol à voile, spéléologie, escalade, alpinisme, saut à l'élastique.

*Pour ces sports spécifiques, une étude sera réalisée dans le cas où vous souhaitez être garanti pour la pratique d'un de ces sports.

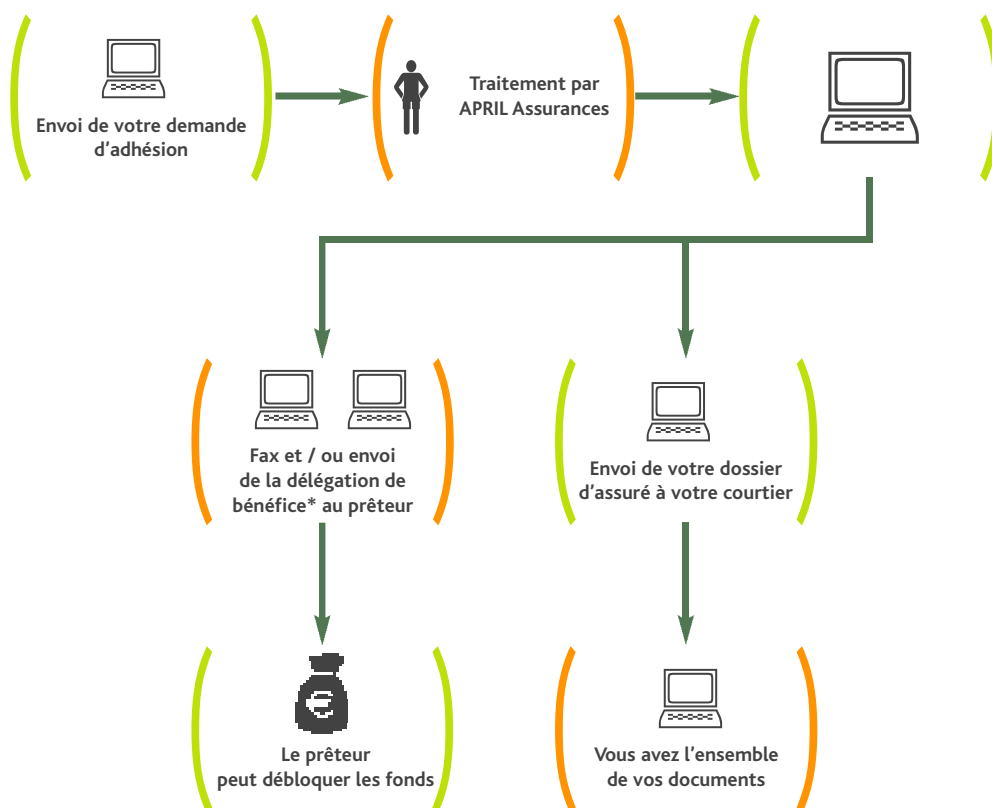
Je joins à mon envoi

- **Ma demande d'adhésion** : remplie, datée et signée par les 2 assurés (pages 2, 3, 4 et 5),
- **Mon autorisation de prélèvement** : remplie et signée,
- **Mon relevé d'identité bancaire ou postal**,
- **Mon chèque d'acompte** : à l'ordre d'APRIL Assurances,
- **Les justificatifs médicaux** si le questionnaire contient des réponses positives.



Et après l'adhésion ?

Votre demande d'adhésion est traitée dès sa réception par APRIL Assurances : vous recevez votre dossier d'adhérent par l'intermédiaire de votre courtier. Votre délégation de bénéficiaire* est transmise directement à votre banque, ainsi, votre prêt peut être débloqué au plus tôt ;



* Délégation de bénéficiaire :

- Le prêteur devient bénéficiaire de votre assurance pendant toute la durée de votre prêt.
- Le capital décès ou les échéances de votre prêt en cas d'arrêt de travail (si cette garantie a été souscrite), lui sont directement remboursés.
- Toute modification du contrat doit se faire avec l'accord de votre prêteur.



APRIL Assurances à vos côtés

APRIL Assurances conçoit des solutions d'assurances simples et innovantes, les gère dans un souci permanent de réactivité et de qualité et les distribue par l'intermédiaire d'un réseau d'assureurs-conseils indépendants. Certifiée ISO 9001 version 2000 pour ses activités de conception et gestion de contrats d'assurance de personnes, APRIL Assurances place la satisfaction clients au coeur de ses engagements.



Un large éventail de solutions

Très diversifiées, elles permettent à APRIL Assurances de répondre aux attentes du plus grand nombre d'assurés : famille, salariés, emprunteurs, seniors, dirigeants, travailleurs non salariés, étudiants.

Prévoyance

Solutions d'assurances santé et prévoyance individuelles.

Tél. 0 891 46 9000

(0,23 € TTC/min)

Habitat

Solutions d'assurances de prêt.

Tél. 0 891 46 6000

(0,23 € TTC/min)

Entreprise

Solutions d'assurances santé et prévoyance pour l'entreprise, protection du dirigeant.

Tél. 04 72 36 75 35

Notre engagement, Votre satisfaction

- Une prise en charge immédiate des dossiers pour une gestion en 24 heures,
- **95 % de nos assurés se déclarent satisfaits d'APRIL Assurances***,
- **96 % des assureurs-conseils se déclarent satisfaits de leur partenariat avec APRIL Assurances (dont 56 % de très satisfaits)*.**



En 2005 APRIL Assurances entre dans le Palmarès des "25 entreprises où il fait bon travailler en France."

Principaux repères

- Création d'APRIL Assurances en 1988,
- Près d'**1 million d'assurés** à titre individuel ou par le biais de leur employeur,
- 550 collaborateurs,
- 12 000 assureurs-conseils indépendants.

Votre Assureur-Conseil

C: COURTAGE
17 Villa du Petit Parc
94000 CRETEIL
Tél. : 01 45 17 68 68